

# 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous voici aux portes de l'année nouvelle, le moment idéal pour vous adresser au nom du conseil municipal, du personnel communal et des membres du CCAS, des vœux les plus chaleureux pour l'année 2020 qui se profile.

Qu'elle vous apporte toutes les satisfactions espérées, qu'elle vous garde la santé, et vous permette de vivre heureux avec celles et ceux qui vous sont chers, avec une pensée toute particulière pour ceux qui connaissent des moments difficiles, qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement.

J'adresse de vœux de persévérance et d'espoir aux chercheurs d'emploi ainsi que des vœux de réussite pour tout ce que vous pourrez entreprendre.

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le **samedi 11 janvier 2020 à 19h00** dans la salle polyvalente. J'ai le plaisir de vous inviter à cette sympathique manifestation qui permettra à la fois de faire le point sur les dossiers réalisés ainsi que sur les prochaines échéances.

Le recensement de la population, la réalisation de la 5ème et 6ème tranche d'assainissement collectif, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ses conséquences sur la constructibilité des parcelles sont les dossiers qui s'annoncent dès le début de l'année.

D'autres projets sont à l'étude, nous aurons ainsi l'occasion de vous les présenter.

Dans l'attente de vous rencontrer, toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2020.

> PAGE 2

- Recensement de la population
- Travaux d'assainissement collectif (5è et 6è tranche)



# LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020, SE DÉROULERA À TINCQUES UNE NOUVELLE OPÉRATION DE RECENSEMENT DE LA POPULATION, DESTINÉE À DÉTERMINER LA POPULATION OFFICIELLE DE LA COMMUNE. TOUT COMME EN 2015, DEUX AGENTS RECENSEURS SE PRÉSENTERONT À VOTRE DOMICILE POUR COLLECTER LES INFORMATIONS DE VOTRE FOYER, IL S'AGIT DE **MME MURIELLE CAPRON ET MME CORINE COLLIER**, TOUTES DEUX HABITANTES DE TINCQUES.

Cette opération de recensement conduite par l'INSEE est importante, puisque c'est à partir de la population officielle que l'Etat attribue sa participation financière au budget communal, au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Plus une commune est peuplée, plus la DGF est importante.

## 2 POSSIBILITÉS

Les agents recenseurs se présenteront chez vous à partir du 16 janvier et vous remettront 2 questionnaires. L'un dénommé feuille de logement qui porte sur les caractéristiques du logement ainsi que sur le nombre d'habitant qui y vivent habituellement, et l'autre dénommé « bulletin individuel » porte sur les caractéristiques personnelles pour chacun des habitants permanents du logement.

Pour répondre à ces questionnaires, vous avez 2 possibilités :

■ Soit la réponse en ligne sur internet à l'aide d'une notice d'utilisation qui portera un code d'accès et un mot de passe. Dans ce cas, vos renseignements seront ainsi directement exploités par l'INSEE sans passer par la mairie, et ne nécessitera qu'un seul passage de l'agent recenseur à votre domicile.

■ Soit la réponse sur les documents papier qui vous seront remis. Dans ce cas, l'agent recenseur devra repasser chez vous pour récupérer les questionnaires et la mairie assurera la transmission à l'INSEE.

Cette opération de recensement se terminera le 15 février 2020. Les informations recueillies sont confidentielles et sont transmises à l'INSEE, seul organisme habilité à traiter les questionnaires. Les informations individuelles collectées servent exclusivement à produire des statistiques et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.



Merci à vous d'assurer le meilleur accueil aux agents recenseurs afin de faciliter le déroulement de cette opération obligatoire (loi du 7 juin 1951) et importante pour la commune.

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> TRANCHE)

Les habitants concernés par la prochaine tranche de travaux ont été conviés à une réunion publique qui s'est déroulée le 16 décembre dernier dans la salle polyvalente. A cette occasion, les intervenants ont présenté les caractéristiques de ce chantier et ont donné les renseignements utiles concernant :

- le calendrier d'intervention (voir ci-dessous)
- les détails techniques concernant le raccordement à la boîte de branchement,
- la séparation obligatoire des eaux sales et des eaux pluviales,
- les coûts supportés par les utilisateurs après raccordement,
- les aides financières possibles,
- les conditions de circulation pendant les travaux.....

### PLANNING D'INTERVENTION :

- Sondages sur voiries : à partir du 07/01/2020
- Rue du Vieux Calvaire : travaux du 27/01 au 12/02
- Rue de Tincquette : travaux du 13/02 au 12/03
- RD939 : préparation et réalisation des forages du 10/02 au 13/03
- Rue du Bois : travaux du 24/03 au 17/04
- Rue Donatien Lemaire : travaux du 27/04 au 17/05
- RD939 : réalisation des branchements du 03/06 au 26/06
- Préparation et réalisation des enrobés : du 17/06 au 30/06
- Pose du poste de refoulement rue du bois et raccordements : du 29/06 au 09/07
- Finitions : du 10/07 au 20/07

Vous pouvez retrouver toutes les explications en vous rendant sur le site internet de la Communauté de Communes des Campagnes de l'ARTOIS puis déroulez l'onglet « Préserver », « assainissement collectif », « réunions publiques », « Tincques le 11/04/2018 »

Vous pouvez également contacter pour toute information sur le sujet M. Maxime Denoyelle à la CCCA à Avesnes le Comte au 03 21 220 200 (maxime.denoyelle@campagnesartois.fr).

Enfin, il est conseillé d'ores et déjà aux riverains de se renseigner sur les travaux à réaliser dans chacune des maisons afin de déterminer précisément l'ampleur des travaux ainsi que l'emplacement et la profondeur de la boîte de branchement individuelle par rapport au réseau sous terrain.